

Décembre 2021

## PROJET DE PARC ÉOLIEN LES MIGNAUDIÈRES 2

Communes de Brion et Saint-Secondin (86)

Dossier de demande d'autorisation environnementale  
au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Pièce 6B : Plans d'ensemble de chaque aérogénérateur et poste de livraison au 1/1 000<sup>ème</sup>



Énergies renouvelables



Hydraulique urbaine  
Eau et Assainissement



Milieu naturel



Ingénierie environnementale



Hydraulique fluviale



Agriculture  
Environnement



<b>FICHE DE SUIVI DU DOCUMENT</b>		
<b>Coordonnées du commanditaire</b>	ABO Wind SARL 2, rue du Libre Echange CS 95893 31 506 TOULOUSE Cedex 5	
<b>Bureau d'études</b>	NCA Environnement 11, allée Jean Monnet 86 170 NEUVILLE-DE-POITOU	
<b>HISTORIQUE DES MODIFICATIONS</b>		
Version	Date	Désignation
0	21/09/2021	Création du document
0.1	22/09/2021	Modifications
0.2	23/09/2021	Modifications
1	13/12/2021	Version finale

**Enregistrement des versions :**

- Versions < 1 versions de travail
- Version 1 version du document déposé
- Versions > 1 modifications ultérieures du document

## AVANT-PROPOS

Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relatif au projet de parc éolien des communes de Brion et Saint-Secondin (86) est constitué de différentes pièces distinctes, afin de faciliter sa lecture :

- Pièce 1 : Description du projet
- Pièce 2 : Note de présentation non technique
- Pièce 3A : Justificatifs fonciers
- Pièce 3B : Capacités techniques et financières
- Pièce 4A : Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 4B : Étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 4C : Annexes de l'étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 4D : Etudes spécifiques
  - Pièce 4D : Etude écologique
  - Pièce 4D : Etude acoustique
  - Pièce 4D : Etude paysagère
  - Pièce 4D : Etude d'incidence Natura 2000
  - Pièce 4D : Autres études spécifiques (Expertise des zones humides, etc.)
- Pièce 4E : Autres fichiers obligatoires ICPE
- Pièce 5 : Etude de dangers et son résumé non technique
- Pièce 6A : Plan de situation au 1/25 000<sup>ème</sup>
- **Pièce 6B : Plans d'ensemble de chaque aérogénérateur et poste de livraison au 1/1 000<sup>ème</sup>**
- Pièce 7A : Lettre de demande
- Pièce 7B : Justificatif d'envoi du résumé non technique de l'étude d'impact aux communes des 6 km

**La présente pièce (6B) du DDAE présente les plans d'ensemble de chaque aérogénérateur et poste de livraison au 1/1 000<sup>ème</sup> du projet de parc éolien des Mignaudières 2, porté par ABO Wind, à Brion et Saint-Secondin (86).**

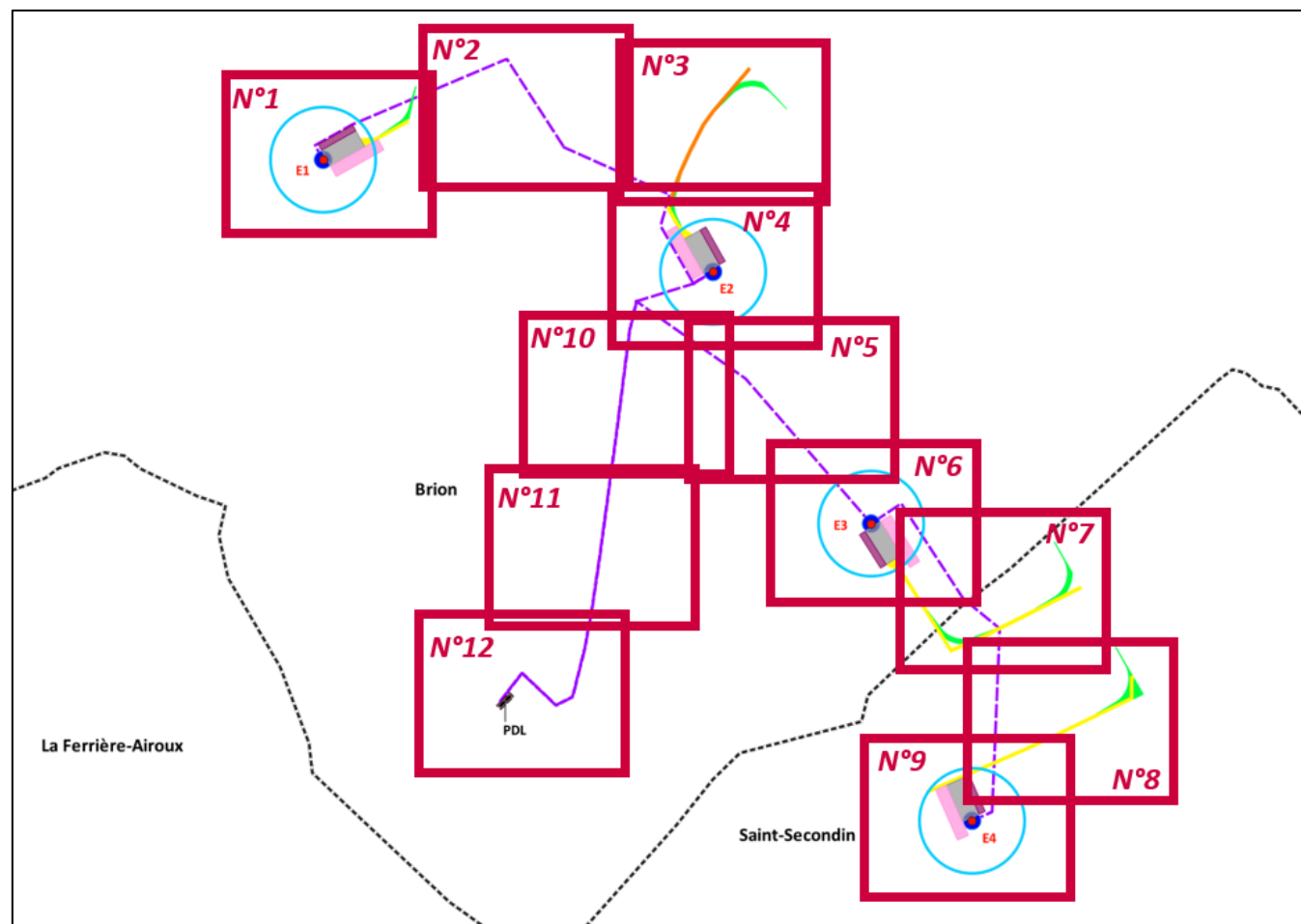
## I. PLANS D'ENSEMBLE

Conformément à l'alinéa 9° de l'article D.181-15-2 du Code de l'environnement, s'agissant d'une installation classée pour la Protection de l'Environnement, la demande d'autorisation environnementale doit comporter un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200<sup>ème</sup> au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation, ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants.

Une échelle réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration. À cette fin, une lettre de demande de dérogation de changement d'échelle doit être présentée (cf. ci-contre).

Une échelle de 1/1 000<sup>ème</sup> a été utilisée.

La figure suivante indique la localisation des différentes cartes présentées en pages suivantes.



### SAS CPENR DES MIGNAUDIÈRES 2

2 rue du Libre Échange  
CS 95893  
31506 Toulouse Cedex 5

A Toulouse, 10/09/2021

Dossier suivi par :  
Valentin Pineau, responsable de projets éoliens  
Valentin.pineau@abo-wind.fr

PREFECTURE DE VIENNE  
7 place Aristide Briand  
86000 Poitiers

### Objet : Lettre de Demande de Dérogation de changement d'échelle

Madame la Préfète,

La société ABO WIND SARL, représentée par son gérant Monsieur Patrick Bessière, agissant en sa qualité de présidente de la SAS CPENR DES MIGNAUDIÈRES 2, dont le siège social est situé au 2 rue du Libre Échange – CS 95893 – 31506 Toulouse Cedex 5, dûment habilité aux fins des présentes,

A l'honneur de solliciter, conformément à l'article D.181-15-2 du Code de l'environnement, l'autorisation de faire figurer dans le présent dossier un plan d'ensemble à l'échelle 1/1000<sup>ème</sup> en lieu et place du même plan qui aurait dû être présenté à l'échelle réglementaire 1/200<sup>ème</sup>.

En effet, compte tenu des difficultés pratiques liées au format dudit plan au 1/200<sup>ème</sup>, l'échelle d'un tel plan peut être remplacée par une échelle plus adéquate améliorant la compréhension du document. Cette échelle 1/1000<sup>ème</sup> a été utilisée afin de conserver une présentation sur un format plus facile à consulter et ainsi faciliter la lecture des plans de l'ensemble de l'installation et de ses abords immédiats. Le format initialement prévu ne permet pas une lecture cohérente au vu de l'emprise de l'installation.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes respectueuses salutations.

M. Bessière Patrick

Signature numérique de Patrick  
BESSIERE  
Lieu : Toulouse  
Date : 2021.09.13 11:54:25 +02'00'  
Version d'Adobe Acrobat Reader :  
2021.005.20060

